

Stage « **Conditions de travail,**  
s'appuyer sur l'action du CHSCT »

**Jeudi 11 mai 2017 13h30-16h30**

Le constat d'une dégradation des conditions de travail (hiérarchie oppressante, tâches se multipliant, comportement violent d'élèves, déménagements, lumière, chauffage, bruit, stockage...) est partagé. Des outils existent (CHS, RSST, DUER, protocole événement grave, saisine du CHSCT...) et nous vous proposons de vous les présenter et de vous en emparer.

Inscription en ligne sur le site <http://www.snepfsu-strasbourg.net/>

Lettre de demande à remonter à votre chef d'établissement ou chef de service pour le 11 avril 2017.

Stage inter-degré, concerne les enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré, toutes disciplines confondues et les personnels administratifs de l'EN.

Animateurs : Jean-Marie Koelblen SNUIPP-FSU et Christophe ANSEL SNEP-FSU.



# DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

**NOM Prénom**

**corps**

**Etablissement**

**A**

**Madame la rectrice de l'académie de  
STRASBOURG**

**s/c de Madame ou monsieur le Chef  
d'Etablissement**

Madame la rectrice,

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires
  - à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982, pour les agents non titulaires de l'Etat,
- définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le :

**Jeudi 11 mai 2017**

pour participer à un stage académique de formation syndicale.

Il se déroulera à Fessenheim au collège Eboué 1 rue de l'abolition . Les travaux débuteront à 13h30 pour se terminer à 16h30.

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 6 janvier 2000).

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ \_\_\_\_\_ 2017